



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS

Avis de Consultation Ouverte

N° 01/2025/MJS/SGANS/PRMP/UGPM/ACPX/FRS

1. Le **ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fournitures et articles de bureau répartis en 2 lots: Lot 01: Fournitures en papier - Lot 02: Fournitures de bureau autres que papier** ".
Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS**

Rue : **COMPLEXE SCOLAIRE AMPEFILOHA**

Etage / Numero de Bureau : **NOUVEAU BATIMENT - SALLE DE REUNION**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS - COMPLEXE SCOLAIRE AMPEFILOHA - SALLE DE REUNION - NOUVEAU BATIMENT et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

- Lot 2: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS AMPEFILOHA - NOUVEAU BATIMENT - SALLE DE REUNION** au plus tard le **20/05/2025 à 9 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 13/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics